

Des dons déductibles à 60 %, pour 2021 aussi ?

ASSOCIATIF

Le cdH veut prolonger en 2021 la déductibilité des dons à 60 % (au lieu de 45 %). Une mesure prise en 2020 suite au Covid, pour soutenir l'associatif. Il y a urgence, crie le terrain.

« Les dons ont baissé en moyenne de 15 % en 2020. Un chiffre qui aurait été plus élevé s'il n'y avait pas eu cette mesure », avance Bruno Nicostrate d'AcODEV, fédération des ONG (coopération au développement).

L'an dernier, face à la crise qui impacte aussi le monde associatif, le gouvernement décide de permettre de déduire fiscalement, pour 2020, ses dons à des organisations agréées (Croix-Rouge, universités, ONG, etc.) à hauteur de 60 %, au lieu de 45 %. Un don de 100 € ne vous coûte alors que 40 €, après déduction. En outre, le plafond pour le montant total de dons donnant accès à la réduction d'impôt est porté à 20 % (au lieu de 10 %) des revenus nets du donateur.

Une mesure appréciée à l'époque par les associations dont les comptes plongent dans le rouge face à des campagnes de récolte de fonds annulées, etc. Et qui aurait donc permis de limiter la casse en 2020.

Incertitude économique

Néanmoins, les problèmes ne se sont pas arrêtés au 1^{er} janvier 2021, crie l'associatif qui demande depuis des mois que la mesure soit prolongée. « Plus de 9 organisations membres sur 10 souhaitent cette prolongation », assure Bruno Nicostrate d'AcODEV. Les restrictions sanitaires « ne permettent toujours pas de mener à bien les récoltes de fonds » et l'incertitude économique ne pousse pas à donner comme avant.

Et de rappeler que 15 % (ramené à 12,5 % en 2020) de fonds propres sont pourtant nécessaires pour avoir accès aux subsides publics.

Proposition de loi

Ce mercredi, à la Chambre, une proposition de loi de la députée fédérale cdH Vanessa Matz, cosignée par DéFI, revient sur la table de la commission Finances. Elle vise justement à reconduire la mesure sur la déductibilité fiscale pour 2021. « Il y a urgence. Les recettes des associations ont diminué en 2020 et les désastres sont encore là »,



© BELGA

La proposition de loi cdH revient en commission Finances ce mercredi. Vanessa Matz (cdH) demandera le vote.

souligne la députée cdH, qui explique que le texte a déjà fait l'objet de discussions avant l'été.

Début juin, le ministre des Finances, Vincent Van Peteghem (CD&V), expliquait qu'il n'y avait pas de consensus au gouvernement pour prolonger la mesure. En coulisses, dit-on, les réticences viendraient plutôt du côté libéral flamand.

Pour des raisons budgétaires ? Une évaluation de la me-

sure a été demandée à la Cour des comptes mais n'est toujours pas arrivée.

33 millions €

Une note de l'administration des Finances, par contre, fraîchement distribuée aux membres de la commission, a estimé le coût budgétaire de la mesure en se basant sur l'exercice d'imposition 2019. Au cours de celui-ci, 250 millions € de dons ont été déclarés. Si les deux modifications

sont appliquées (taux à 60 % et plafond à 20 %), le surcoût de la mesure est évalué à 33,1 millions €. À condition bien sûr que les dons restent stables par rapport à l'exercice 2019.

« Le surcoût budgétaire n'a jamais été mis en avant lors des discussions, assure Vanessa Matz, qui relativise le poids de la mesure face au budget de l'État. Et ce n'est pas comme si c'était une mesure nouvelle. Pourquoi en prolonger d'autres et pas celle-là ? N'est-ce pas un peu nier le rôle sociétal du secteur associatif ? » Vanessa Matz « veut forcer le destin » ce mercredi et passer au vote. Pour Bruno Nicostrate (AcODEV), « mettre au chômage du personnel, et des associations ont dû le faire durant la crise, coûte plus cher qu'une hausse de 15 % de la déductibilité ! »

Néanmoins, prolonger pour 2021 maintenant, ce n'est pas un peu tard ? « Mieux vaut tard que jamais ! Il y aura une rétroactivité mais on a perdu des mois d'incitation... Le risque, c'est que certaines associations se séparent d'une partie de leur personnel et pire, arrêtent certains programmes. »

Quant à reconduire la mesure après 2021 : « On verra de quoi l'avenir sera fait, d'un point de vue sanitaire notamment », exprime Vanessa Matz (cdH).